

## 6.2. MERITE DEPARTEMENTAL U18

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs et joueuses classés et de nationalité française ou étrangère licenciés dans un club du Département qui organise.

#### Catégories d'âge :

<b>U10 :</b>		nés en 2007 et après
<b>U12 :</b>	11 et 12 ans	nés en 2005 et 2006
<b>Benjamins :</b>	13 et 14 ans	nés en 2003 et 2004
<b>Minimes :</b>	15 et 16 ans	nés en 2001 et 2002
<b>Cadets :</b>	17 et 18 ans	nés en 1999 et 2000

### FORME DE JEU

**Stroke Play : 9 trous ou 18 trous Pitch & Putt : index > 40**

#### **Stroke Play : 18 trous < 40**

U10 filles :	3 740 m maximum
U10 garçons :	4 390 m maximum
U12 filles :	4 275 m maximum
U12 garçons :	4 910 m maximum
Benjamins :	4 660 m maximum
Benjamins :	5 540 m maximum
Minimes filles :	5 035 m maximum
Minimes garçons :	5 945 m maximum
Cadettes :	5 035 m maximum
Cadets :	5 945 m maximum

### ENGAGEMENTS

Clôture des engagements individuels : **8 jours avant la compétition**. Ils devront parvenir par mail au Comité Départemental.

**Un certificat médical** de non contre-indication à la pratique du golf, visé par un médecin, doit être enregistré dans le club de licence. Un joueur sans certificat médical enregistré, **5 jours francs** avant la compétition, sera rayé de la liste des engagés et ne pourra pas participer à la compétition.

### APPLICATION DU REGLEMENT GÉNÉRAL FFG DES COMPÉTITIONS DE JEUNES

Epreuve non-fumeur, Cadets et chariots électriques non autorisés, accompagnateurs à distance.